



**République française**  
**Département des Alpes-de-Haute-Provence**  
**Arrondissement : FORCALQUIER**  
**COMMUNE DE PEIPIN**

**Séance du mardi 05 mars 2024**

---

	<b>Date de la convocation : 01/03/2024</b>
<b>Membres en exercice :</b> 15	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30</i>
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants :</b> 13	<b>Présents :</b> Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, René SAMUEL, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD, Odile MARTIN
<b>Pour :</b> 12	
<b>Contre :</b> 0	
<b>Abstention :</b> 1	<b>Représentés :</b> Dorothee DUPONT, Gisèle JOSEPH, Stéphanie MICHOT
	<b>Excusés :</b> Marylise BERG-NICOLAS
	<b>Absents :</b> Farid RAHMOUN
<b>Secrétaire de séance :</b>	Sabine PTASZYNSKI

---

**DE\_2024\_004 - Objet : Parkings monuments aux morts et covoiturage - Demande de subvention au titre des Amendes de police**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les Amendes de police peuvent financer les travaux dans le cadre des aménagements de village.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du cheminement doux depuis le monument aux morts jusqu'à l'aire de covoiturage et de la route d'Aubignosc jusqu'au chemin de Champarlau sont actuellement terminés.

Dans la continuité de ces travaux, Monsieur le Maire propose la rénovation des 2 parkings avec traçage de places nouvellement créées, ainsi que la création d'un muret en pierre en pied de colline afin de soutenir les terres entre le monument aux morts et l'entrée du cheminement doux, et d'embellir cette entrée de ville qui est à la fois un espace de cérémonies et de stationnement.

À ce titre, des devis en vue de l'établissement de dossiers de demandes de subventions ont été sollicités.

Le programme de travaux pourrait être envisagé en 2024 pour un montant de 46 000 € HT.





**République française**  
**Département des Alpes-de-Haute-Provence**  
**Arrondissement : FORCALQUIER**  
**COMMUNE DE PEIPIN**

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

<b>Parkings monument aux morts et covoiturage</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
TOTAL HT	46 000,00 €
TVA (20%)	9 200,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>55 200,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Subvention du Département "Amendes de police" (20%)	9 200,00 €
Subvention DETR (50 %)	23 000,00 €
TVA 20%	9 200,00 €
AUTOFINANCEMENT (30%)	13 800,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>55 200,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (Mme Blanchard), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cet exposé,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département,
- **et AUTORISE** monsieur le Maire:
  - à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour cette opération,
  - à analyser les offres, choisir l'entreprise la mieux-disante,
  - à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et à ce marché.



**République française**  
**Département des Alpes-de-Haute-Provence**  
**Arrondissement : FORCALQUIER**  
**COMMUNE DE PEIPIN**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 12 mars 2024

Sabine PTASZYNSKI



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 12/03/2024  
et publié ou notifié  
le 12/03/2024

